

DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Dunkerque
Canton de Hazebrouck



MAIRIE DE LYNDE

Arrêté Portant fermeture temporaire du terrain : le vendredi 12 juin :
Occupation par l'École du Tilleul / kermesse de l'école

ARRETE N°2026/n°36

Le Maire de la Commune de Lynde (59),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'organisation **de la fête de l'école le vendredi 12 juin 2026.**

Considérant qu'il y a lieu d'interdire l'accès au parc, pendant la période d'utilisation de celui-ci par l'école du Tilleul,

ARRETE

ARTICLE 1: L'accès au parc de la commune sera interdit au public le temps de l'utilisation par celui-ci par l'école du Tilleul dans le cadre de la Kermesse le **Vendredi 12 juin 2026 dès 17h00.**

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du parc.

ARTICLE 3: Monsieur le Maire, Monsieur le Responsable des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Hazebrouck
- A Monsieur l'agent polyvalent des services techniques
- A l'école du Tilleul par mail

Fait à Lynde, le 29 mai 2026

Jean-François DAUTRICOURT

Le Maire

